



Aides sociales aux étudiants

Si vous êtes en situation de précarité : nous pouvons vous aider

Pour cela, il vous faut impérativement prendre RDV dès à présent avec une assistante sociale du CROUS via cette adresse : à ssocial@crous-lyon.fr

En effet, le CNSMD et le Service social du CROUS se sont mis d'accord pour que toutes les aides dispensées par le CNSMD de Lyon soient soumises à évaluation sociale par le Service social du CROUS, permettant une plus grande justesse dans l'attribution des aides et simplifiant les démarches.

Procédure à suivre

1 - Prendre rendez-vous avec le service social du CROUS (ssocial@crous-lyon.fr) en indiquant dans votre mail : votre établissement, discipline/instrument, votre année de cursus, le motif de votre demande ainsi que vos coordonnées téléphoniques,

2 - Le service social vous rappelle et effectue une évaluation sociale pour déterminer si vous serez attribuées des aides de droit commun et/ou une aide provenant du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) qui est abondé par plusieurs sources,

3 - Si le service social du CROUS estime que vous pourriez avoir droit à une aide du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), il nous transmet alors un avis qui sera étudié en commission interne au CNSMD,

4 - Le CNSMD vous informe des résultats de la commission.

Le CROUS est donc le guichet unique pour toutes demandes d'aides financières. Il est donc inutile de contacter directement Mécénat Musicale Société Générale ou les agences Société Générale pour pouvoir bénéficier d'une bourse

Pour toute demande de renseignements auprès du CNSMD de Lyon :

vie.etudiante@cnsmd-lyon.fr

Contexte

En raison de la crise sanitaire actuelle, le CNSMD de Lyon a pu constater, via des questionnaires transmis aux étudiants, des situations psychologiques et financières difficiles vécues par nombre d'entre eux.

Suite aux mesures gouvernementales mises en place dans ce contexte depuis le mois de mars, les étudiants de l'établissement ont perdu leurs emplois intermittents qui leur permettaient de financer leurs études et les frais du quotidien. De plus en plus d'étudiants se sont ainsi trouvés en situation de précarité nouvelle ou aggravée, nécessitant des aides financières



exceptionnelles d'urgence pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Des permanences psychologiques ont également été mises en place et seront reconduites sur l'année 2020-2021.

Aujourd'hui, Mécénat Musical Société Générale-MMSG, a décidé d'abonder le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) en direction des étudiants musiciens et de les aider en cas de perte de revenus, dépenses en augmentation, etc.

Le CNSMD abonde quant à lui le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) sur ses fonds propres afin d'aider les étudiants danseurs.

De son côté, la Métropole de Lyon a également mis en place un fond d'urgence pour lutter contre la précarité numérique et nous permet de soutenir financièrement nos étudiants dans l'achat de matériel informatique .

Fond de soutien à la précarité numérique de la Métropole de Lyon

Dans le contexte de l'épidémie de COVID et pour aider nos étudiants à poursuivre leurs cours à distance, **la Métropole de Lyon** a mis en place un fond de soutien pour lutter contre la fracture numérique.

Ce fond permet de s'équiper en matériel informatique et d'accéder à internet selon les modalités suivantes (les deux options étant cumulables) :

- Forfait de 100 euros par étudiant pour améliorer la connexion à internet
- Forfait de 400 euros par étudiant pour l'achat d'un ordinateur

Pour pouvoir bénéficier de ce fond de soutien, les données récoltés via le formulaire d'aide d'urgence transmis à tous les étudiants nous permettent d'identifier les besoins.

Les étudiants ayant signalé leurs difficultés sont recontactés par vie.etudiante@cnsmd-lyon.fr afin de prendre mieux connaissance de la situation et réceptionner les justificatifs demandés avant passage en commission interne d'établissement aux mois de juillet et septembre 2020.